

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE
2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_100

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CINEMA LOUIS JOUVET - RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à la convention de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation des salles de cinéma du Centre Artistique Jacques Catinat approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020, et l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, la société Ciné Lab France doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est délégué, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :

Le présent contrat a pour objet l'exploitation et la gestion des salles de cinéma du CAJC.

La Commune de Chatou confie au délégataire, à titre exclusif et pour la durée précisée ci-après, la gestion par affermage des deux salles de cinéma.

Ce service comprend

1. les droits d'exploitation du service consistant en :

- le recrutement et la gestion du personnel dans son ensemble (congrés, formations...),
- la rémunération du personnel,
- l'accueil des usagers,
- les demandes et le recouvrement des subventions de fonctionnement,
- la facturation et l'encaissement des tarifs payés par les usagers,
- la détermination de la programmation cinématographique,
- la communication des différentes programmations cinématographiques,
- l'élaboration d'un règlement de fonctionnement conforme aux préconisations de la Commune,
- la mise en place d'outils de communication,
- l'entretien et la maintenance du matériel et du mobilier mis à disposition,
- l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire,
- l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation,

2. l'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service, dans les conditions ci-après définies, en ce compris :

- Les installations et ouvrages existants,
- Les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La présente délégation de service public est accordée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure).

Pour tenir compte de l'occupation du domaine public, des investissements réalisés par la Commune, et des frais de contrôle, le Délégataire versera à compter du bilan annuel 2022 une redevance pour la mise à disposition des équipements.

Cette redevance est calculée comme suit : $R = R_0 \text{ FSD}_2 / \text{FSD}_{2o}$

Dans laquelle :

- R = redevance due l'année n,
- R₀ = redevance proposée,
- FSD₂ = indice des frais et services divers (dernier indice connu de l'année n),
- FSD_{2o} = dernier indice connu à la date de la signature de la convention,

La société Ciné Lab France a repris le cinéma Louis Jovet le 1^{er} janvier 2021 en plein confinement dû à la pandémie de Covid 19.

Le cinéma a ré-ouvert ses portes à compter du 19 mai 2021. Il est à noter que le public ne retrouve pas le chemin des cinémas (50 % en moins d'entrées sur le territoire national).

Le Cinéma Louis Jovet a accueilli 39 419 spectateurs entre le 19 mai 2021 et le 28 février 2022 (Pour mémoire : la fréquentation de l'année 2020 était de 24 968 spectateurs) soit 1 630 séances, 229 films et 41 films projetés pour des accueils de loisirs et des écoles soit 2 983 enfants.

Accueil du public et horaires :

Excepté les périodes de fermeture imposées, le Cinéma a accueilli le public le reste de l'année (à l'exclusion de la fermeture estivale du 1^{er} au 15 août 2021) les lundis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 13h30 à 23h environ.

Pendant les vacances scolaires : séances supplémentaires les mardis et jeudis et le mercredi matin pour les centre de loisirs.

II - Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers :

La programmation cinématographique :

Il a renforcé sa ligne éditoriale avec une programmation Art et Essai, des avants-premières, des rencontres, des débats, la projection de films cultes, une programmation jeune public toutes les semaines, des Opéras et des ballets en différés et aussi du théâtre et des expositions :

- Avant-Premières (17) dont « Playlist » en présence de la réalisatrice Nine Antico, « Cruella », Illusions perdues »
- Les rencontres, les débats : accueillir des équipes de films, des réalisateurs, des acteurs pour débattre et discuter avec le public : Ana Giradot pour « 5ème set », Bruno Podalydès pour « Les 2 Alfred », Isabelle carré pour « délicieux ».....
- L'Opéra et les Ballet : le cinéma est partenaire de « Fra-Opéra » (distributeur exclusif de l'Opéra national de Paris) et propose la retransmission en différé des opéras et ballets joués sur les plus grandes scènes telles Garnier, Bastille, Vérone ou Salzbourg : « Le lac des cygnes », « Roméo et Juliette »....
- Le théâtre au cinéma : accessibilité du répertoire de la Comédie-Française accessibles en différé au cinéma : « Le malade imaginaire », « le Tartuffe ou l'hypocrite »
- Expositions sur grand écran : partenariat avec Exhibition on screen qui crée des film qui offrent une immersion cinématographique dans l'art : « Cézanne, « Les Tounesols »....
- le jeune public : chaque semaine, un ou plusieurs films sont programmés, une programmation également adaptée au 3/6 ans : « Clifford », « Tous en scène 2 », « La chouette », « jardins enchantés ».....
- Le répertoire : régulièrement l'atelier cinéma présenté par Bruno Chéry propose des projections du patrimoine cinématographique et de films cultes : « Quai des orfèvres », « Chantons sous la pluie ».....

Les Tarifs :

Les tarifs 2021 sont les suivants :

Plein tarif	7,80
Tarif réduit	6,50
Tarif jeune	4,20
Tarif scolaire (dispositifs éducatifs)	2,50
Tarif scolaire (primaire et centres)	3,80
Tarif secondaire	4,00
Abonnement 11 places	65,00
Abonnement 21 places	115,00
Opéra/Théâtre	18,00
Exposition	12,00
Evénement	14,00

Les tarifs majorés des contenus « alternatifs » (Comédie Française...) sont contractuellement imposés et sont identiques dans tous les cinémas partenaires. Le prix moyen du billet pour ce type de diffusion s'élève à 15 €.

Le cinéma Louis Jovet maintient un prix moyen accessible au plus grand nombre, conscients que le cinéma doit rester un loisir populaire et familial même si le contexte est préoccupant.

Le Personnel :

Un directeur : Mr Michel ENTEN.

Une directrice adjointe (associée) : Mme Gisèle ENTEN.

A la reprise de la nouvelle DSP, arrivée de Madame Delphine LEMESLE en qualité d'Adjoint de direction sur une équivalent temps plein.

Reprise de l'effectif présent du cinéma Louis Jovet au 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- deux salariés permanents en CDI (dont 1 catovien) assurent l'accueil du public, la vente des billets et les projections, tous les deux titulaires du CAP d'opérateur-projectionniste. Un des agents du cinéma était à l'époque en arrêt maladie (il est décédé en juin 2021).

- deux salariés à temps partiel en CDI complètent cette équipe (1 jeune caissier étudiant catovien et 1 opérateur-projectionniste également qualifié).

Pour l'été 2021, la société Ciné Lab a recruté un agent d'accueil ainsi qu'à l'hiver 2021.

A noter que 2 volontaires civiques ont été missionnés par l'association UNIS CITE (association **experte** et pionnière du **Service Civique des jeunes en France**, partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités dans le déploiement du Service Civique).

III - Les comptes :

PRODUITS :

Recettes billetterie	181 938 €
Aides de l'Etat & du CNC	0€
Vente de confiseries, glaces, boissons	2 944 €
Subvention d'exploitation	24 059 €
Autres produits	56 €

TOTAL PRODUITS : 208 997 €

CHARGES :

Autres achats et charges externes	115 777 €
Salaires	86 343 €
Charges sociales personnel	23 223 €
Dotations aux amortissements	2 294 €
Impôts et Taxes	21 623 €
Autres charges	3 100 €
Achat de marchandises pour vente	2 743€

TOTAL CHARGES: 255 103 €

RESULTAT D'EXPLOITATION DEFICITAIRE DE 46 106 €

DELIBERATION

Vu l'article L.3131-5 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020 approuvant la convention d'affermage pour la gestion du cinéma Louis Jovet,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 9 septembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Culture- Tourisme – Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 7 septembre 2022,

Vu le rapport d'activité et financier présenté par la société CINELAB FRANCE pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité, pour l'année 2021, établi par la société CINELAB FRANCE dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au cinéma Louis Jovet.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2022